

Paris, le 21 mars 2019

## Nouveau coup de butoir contre la liberté d'installation !

La CSMF se bat sur tous les fronts, y compris à l'Assemblée nationale où elle était présente la nuit dernière pour défendre la liberté d'installation des médecins libéraux. Elle a suivi le débat très virulent au sujet des amendements proposés par plusieurs députés de tous bords pour instaurer un conventionnement sélectif.

La CSMF réaffirme son attachement au caractère libéral de la médecine française : la liberté d'installation est un bien collectif qui s'accompagne du libre choix du patient et du médecin. Remettre en cause la liberté d'installation c'est remettre en cause l'organisation même du système de santé français et ne rendrait en aucun cas service à la population.

Mettre fin à la liberté d'installation reviendrait purement et simplement à :

- Détourner les jeunes médecins de l'exercice libéral, voire de l'exercice de la médecine tout court. Ils refuseront à juste titre de payer le prix d'une politique injuste alors qu'ils s'impliquent déjà très fortement durant leur formation et internat.
- Pousser les médecins à exercer sans être conventionnés, où bon leur semble, donc à des tarifs bien plus élevés que les tarifs conventionnels. C'est la porte ouverte à une médecine à deux vitesses et cela ne ferait qu'aggraver les inégalités sociales et territoriales.

La CSMF rappelle que le manque de médecins se fait sentir partout sur le territoire national, tant en médecine générale qu'en médecine spécialisée. Cette situation dramatique est le fruit d'années d'ignorance de la médecine libérale par les pouvoirs politiques ces dernières décennies.

La CSMF appelle à développer encore plus les mesures en faveur de l'exercice en libéral, non seulement au début mais tout au long de la carrière du médecin. Il est indispensable de donner un nouveau souffle à la médecine libérale de proximité, tant généraliste que spécialiste, en soutenant les initiatives et les innovations, et non en instaurant un cadre rigide digne d'un autre temps, rappelant les dispensaires d'autrefois.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*